

## Les enjeux de notre nouvelle intercommunalité

Contraintes par la loi de comporter au minimum 200 000 habitants, les communautés d'agglomération "Saint-Germain Seine et forêts" et "Boucle de la Seine" et la communauté de communes Maisons-Mesnil ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2016. En incorporant aussi la ville de Bezons (Val d'Oise), elles ont donné naissance à la communauté d'agglomération "Saint-Germain Boucles de Seine" qui regroupe plus de 330 000 habitants.

Imposée dans des délais très brefs, cette fusion pose des problèmes très importants de principes et d'organisation. L'objectif principal est de mutualiser les moyens pour réduire les dépenses et renforcer le poids et la richesse économique de ce territoire.

On ne peut qu'approuver une démarche de mutualisation des outils de gestion et des équipements publics. C'est ce que NEF préconisait déjà lors de sa campagne pour les élections municipales de 2008 en souhaitant par exemple construire un gymnase commun à Mareil et Fourqueux aux Bois-Noirs.

Mais les maires de plusieurs des communes membres ont rapidement exprimé leurs inquiétudes ou leurs doutes sur les économies d'échelle réalisables par cette nouvelle structure intercommunale, qualifiée de "véritable usine à gaz" par le député-maire de Maisons-Laffitte.

L'absence de cohérence territoriale d'un bassin de vie sans homogénéité, la création d'une strate supplémentaire dans le mille-feuilles administratif ne doivent pas engendrer une désorganisation qui ne ferait qu'accroître la dépense publique. Quel sera l'impact de la CASGBS sur les finances des communes ? Les transferts de personnels seront-ils rapidement effectifs ou de nouveaux fonctionnaires seront-ils recrutés ? Les échelons intermédiaires que constituent les syndicats intercommunaux seront-ils supprimés pour réduire la dépense ? Parviendrons-nous à préserver la maîtrise de notre urbanisme ?

Autant de questions sans réponse à ce jour et qui nécessiteront toute notre vigilance. Seule certitude à ce stade : nos 92 conseillers communautaires se sont empressés de s'attribuer des indemnités dont le montant global pour 2016 se situera entre 400 000 et 500 000 euros...

Nous serons très attentifs aussi à ce que perdurent la relation de proximité entre les élus et les citoyens et la réactivité des services rendus à la population. Mais comment sera entendue la voix des petites communes (Fourqueux, Mareil-Marly, L'Étang-la-Ville, Aigremont) face aux mastodontes que sont Sartrouville (51 713 habitants), Saint-Germain, Houilles ou Chatou (plus de 30 000 habitants chacune) ?



Retrouvez-nous sur notre blog :  
[nef-fourqueux.fr](http://nef-fourqueux.fr)

Dans la poursuite de nos engagements, nous vous y informons régulièrement de notre action au sein

du Conseil municipal. N'hésitez pas à y poster vos commentaires ou vos questions.

### ▼ LA MAIRIE N'A PAS VOCATION À ÊTRE BAILLEUR COMMERCIAL



En novembre dernier, la majorité a acheté dans le cœur de village un local de 134 m<sup>2</sup> et un bureau de 71 m<sup>2</sup> accompagnés de trois places de stationnement, pour un montant de 329 000 €. Elle souhaite qu'un commerce s'installe dans le premier (une brasserie était annoncée et presque assurée, finalement ce projet semble enterré !), le second étant réservé au vétérinaire.

Sceptiques sur un tel investissement en période financièrement difficile, vos élus NEF craignent que tant que le grand local ne sera pas loué, les charges de propriété pèsent sur notre budget de fonctionnement. Au regard

de la situation économique actuelle et de l'attractivité commerciale de nos villes voisines, ils se sont prononcés contre un tel achat considérant que "l'activité de bailleur commercial ne relève pas de la compétence d'une municipalité."

Ajoutons que cet investissement n'est pas financé tant qu'un bail n'est pas contractualisé et garanti aux conditions visées. Par ailleurs, il semble qu'il faille engager 150 k€ de travaux d'aménagement pour faciliter la location ! Il s'agirait là encore d'une charge additionnelle en cas de défaut de locataire.

Ce dossier sensible pour nos finances communales fait l'objet d'une attention particulière de vos élus NEF.

### ▼ À QUAND DES PISTES CYCLABLES À FOURQUEUX ?



En ce printemps 2016, l'allée des Jardins est mise à l'honneur en inaugurant "le double sens cyclable". Ce dispositif autorise un cycliste à circuler dans les deux sens dans une rue pourtant à sens unique.

Il devenait urgent de régulariser une situation où bon nombre de Fourqueusiens prenaient régulièrement le risque d'être verbalisés en empruntant cette voie au retour de Saint-Germain (via le viaduc du Bel Air). Dorénavant, les centres villes de Fourqueux et de Saint-Germain sont reliés, et les habitants du quartier des Normandes peuvent enfin envisager un parcours plus sûr car moins fréquenté pour rejoindre le centre de notre village.

NEF ne peut que se satisfaire de cette première réelle mesure en faveur du développement du vélo dans notre commune, même si cette action semble bien trop discrète à son goût. En saluant cette initiative, vos élus NEF invitent leurs collègues à continuer dans ce sens. Car il reste encore de nombreuses mesures à mettre en place afin de faciliter les déplacements des personnes désireuses de pouvoir utiliser leur vélo.

Vos élus NEF déplorent d'ailleurs que Fourqueux soit la seule des 10 communes de la défunte communauté d'agglomération St-Germain Seine et forêts à ne pas avoir répondu à l'appel à projet lancé en 2015 sur les modes doux de circulation. La seule donc à ne pas avoir bénéficié du financement offert par la structure intercommunale.

### ▼ PLU : NEF A CONTRIBUÉ À LA MODIFICATION

Opposée au PLU voté en 2010 et modifié en 2012, NEF continue à désapprouver les règles qu'il impose sur certains projets. Par exemple, elle maintient que la construction d'un gymnase là où il est prévu n'est pas un avantage pour nos concitoyens et que la zone dite des Terres de l'Hôpital doit être repensée. Cependant, le vote du 16 novembre 2015 ne concernait qu'une modification du PLU existant, afin de tenir compte des contraintes que la loi ALUR impose.

Vos élus NEF ont participé activement aux travaux de la commission urbanisme et ont fait en sorte d'y apporter leur contribution au titre d'une opposition constructive et collaborative. Les décisions prises avec l'ensemble des élus en termes de modifications du règlement sur chaque zone (limites de fonds de parcelle, coefficient de biodiversité, limites séparatives...) et dans la définition des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) vont dans le sens des préoccupations et des préconisations toujours défendues par NEF : des mesures qui empêchent la parcellisation à outrance sans pour autant enfermer chaque propriétaire dans des règles trop contraignantes. Pour ces raisons, et malgré sa réticence concernant le PLU originel, l'équipe NEF a soutenu ce projet, les modifications proposées paraissant aller dans le bon sens.